



## IL M ENVOIT LA FACTURE 2 ANS APRES

Par **jeff12**, le **23/02/2012** à **14:34**

Bnjour,

je vous expose mon probleme : en novembre 2009, je fais construire une maison a ossature par un constructeur. Les travaux commence debut novembre 2009 et ceci se termine en avril 2010. A chaque facture du prestataire, je lui fais parvenir le reglement correspondant au montant des situations. Mai 2010, j'emmenage dans ma nouvelle maison et plus de nouvelles de mon prestataire. Le 22 fevrier 2012, soit presque 2ans apres, il m'appelle et me dit qu'il va me faire parvenir la situation finale de ma maison. Le soucis numero1, c'est que ma banque m'avait demande d'utiliser le capital emprunte avant fin 2011, ce que j'ai execute en achetant du materiel pour batir mon garage.

Aujourd' hui, la somme que me reclame le constructeur a servit à m'equiper d'autres fournitures car n'ayant pas eu de nouvelles de lui pendant 2ans, je pensais que nous etions a jour, apres tout, il ne m'a jamais fait parvenir ni facture ni courrier ni coup de telephone pendant cette periode.

Je n'ai pas les moyens de lui regler la somme qu'il me reclame.

QUE PUIS JE FAIRE?

MERCI DE VOTRE INTERET ET DE VOS REPONSE.